

Algues vertes : un rapport du Sénat très critique

Publié mercredi, ce rapport épingle la gestion de la lutte contre les algues vertes en Bretagne. Ses conclusions sont similaires à celles du prérapport de la Cour des comptes qui avait fuité fin avril.

Après le rapport de la Cour des comptes, c'est un nouveau document accablant pour la gestion de la lutte contre le phénomène des algues vertes en Bretagne. Le Sénat a rendu public, le 26 mai, un rapport sur les plans de lutte contre les algues vertes (PLAV). La mission a été menée par Bernard Delcros, sénateur du Cantal et vice-président de la commission des finances du Sénat.

Tout comme le rapport de la Cour des comptes, celui du Sénat pointe dans un premier temps la responsabilité du monde agricole dans le phénomène. « Les taux de nitrates élevés dans les eaux bretonnes découlent essentiellement de pollutions « diffuses », liées à l'exploitation intensive des sols par des épandages excessifs d'effluents d'élevage et d'un usage massif d'intrants, tous deux caractéristiques du modèle agricole breton développé à partir des années 1960 », écrit le rapporteur spécial. Qui souligne tout de même que « des avancées ont [...] permis de diminuer la teneur en nitrates des eaux littorales bretonnes ».

Les limites du volontariat

Pour limiter ces intrants, deux plans de lutte contre les algues vertes ont été mis en place (2010-2015 et 2017-2021). Ces plans – financés par l'État, le conseil régional, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, les conseils départementaux du Finistère et des Côtes-d'Armor – doivent permettre de réduire le phénomène des algues vertes dans huit baies bretonnes.

Pour cela, des aides financières



La plage de Saint-Michel-en-Grève (Côtes-d'Armor) envahie par des algues vertes.

(PHOTO : OUEST FRANCE ARCHIVES)

peuvent être attribuées aux agriculteurs qui acceptent de s'engager dans un changement de modèle. Mais le rapport pointe que ces engagements « fonctionnent sur la base du volontariat ». Et, selon le document, cette « dynamique de volontariat sur laquelle se fonde le PLAV semble avoir atteint ses limites ». Le rapporteur spécial indique qu'une « nouvelle réglementation adaptée aux baies algues vertes » devrait être définie.

À l'instar du rapport des magistrats financiers, le rapport du Sénat pointe aussi la minceur du budget des PLAV, comparé aux financements de la Politique agricole commune (PAC). « Pour la seule année 2018, la région Bretagne a bénéficié de 434 millions

d'euros d'aides de la PAC », rappelle le rapport. Des soutiens financiers distribués, « pour la plupart d'entre eux, en l'absence de toute conditionnalité environnementale ».

« Renforcer les moyens des services de contrôle »

Enfin, le rapport souligne les faiblesses de l'État pour contrôler le respect du cadre réglementaire. « Il est crucial de renforcer les moyens des services de contrôle, qui ont été constamment érodés. Malgré une stratégie de ciblage sur les exploitations les plus à risques, les services de l'État ne sont pas à même de mener à bien un nombre suffisant de contrôles. »

Le rapporteur spécial propose que

le PLAV actuel soit prolongé jusqu'en 2023 et qu'un « troisième plan de lutte » soit imaginé pour la période 2023-2027. Ce prolongement permettrait « d'éviter les effets de rupture [...] comme ce fut le cas pour les PLAV précédents ». Il conseille aussi d'augmenter les moyens du prochain plan, « doté de moyens humains et financiers suffisants ».

Loïc Chesnais-Girard, le président du conseil régional de Bretagne, a été auditionné par le sénateur Delcros. « La Région a toujours été au rendez-vous financier et politique, affirme-t-il. Je redis qu'il faut de la transparence sur ce sujet, raison pour laquelle j'accueille positivement ces rapports. »

Tanguy HOMERY.